



Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 814125
ID : 048-200069151-20250403-DELIB_2025_051-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 03 avril 2025 à 18 heures

Date de Convocation 18 mars 2025

Membres en exercice : 35 Présents : 22 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 03 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI,</p> <p>Représentés : René JEANJEAN pouvoir à Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Sylvette HUGUET pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Gilles VERGELY pouvoir à Vincent PRATLONG,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Sylvette HUGUET, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Gilles VERGELY</p> <p>Absents : Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CAPONI

DELIB-2025-051 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 février 2025,

CONSIDÉRANT l'examen du projet de Budget primitif 2025 opéré par le Bureau communautaire et la Conférence des maires, qui s'est réunie le 20 mars dernier,

CONSIDÉRANT la présentation faite par Monsieur le Président,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2025 respecte les engagements budgétaires pris lors du débat d'orientation budgétaire et des arbitrages opérés en Conférence des maires,

CONSTATANT que le Budget primitif 2025 s'équilibre à **11 195 592,00 euros** qui se décomposent comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à : 7 601 485,00 €

L'équilibre par chapitre est le suivant :

DÉPENSES	BP 2025
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	596 227,14
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 410 650,00
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 661 681,92
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 987 602,29
66 - CHARGES FINANCIÈRES	83 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	12 018,09
042 - SECTION À SECTION	645 235,95
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 569,61
Total dépenses de fonctionnement	7 601 485,00

RECETTES	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	540 133,93
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	949 000,01
73 - IMPÔTS ET TAXES	913 036,90
731- FISCALITE LOCALE	3 292 198,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 396 578,09
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	188 538,07
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	52 000,00
042 - SECTION À SECTION	270 000,00
Total recettes de fonctionnement	7 601 485,00

- La section d'investissement s'équilibre à : 3 594 107,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	RAR 2024	Propositions nouvelles	BP 2025
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		756 377,21	756 377,21
040- section à section		347 048,66	347 048,66
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		184 000,00	184 000,00
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		63 069,00	63 069,00
1503 - MATERIEL INTERCOMMUNAL	3 326,00		3 326,00
1801 - AIDE AUX ENTREPRISES	113 375,00	18 419,39	131 794,39
1802 - HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 483,00		1 483,00
1805 -EQUIPEMENTS SPORTIFS		66 984,72	66 984,72
1807 - RENOVATION AIRE DES GENS DU VOYAGE	81 599,99	19 152,38	100 752,37
1808 - CHARTE SIGNALETIQUE GRAND SITE		14 406,77	14 406,77
1903 - LOCAUX CC		2 000,00	2 000,00
2102 -NOUVEAUX LOCAUX COMMUNAUTAIRES	180 652,63	6 000,00	186 652,63
2104- AMENAGEMENT BIT WC PUBLIC LA MALENE		126 857,05	126 857,05

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 8/4/25



ID : 048-200069151-20250403-DELIB_2025_051-DE

2202 – UNITE DE VINIFICATION ISPAGNAC		2 000,00	2 000,00
2501 – CRECHE DE FLORAC		800,00	800,00
2502 – MICRO CRECHE		1 000,00	1 000,00
2503 - LAEP		400,00	400,00
9012 -INFORMATIQUE LOGICIELS		800,00	800,00
9018 -ACQUISITION MOBILIER	4 355,20	00,00	4 355,20
9050 – RECUPERATEUR EAUX DE PLUIE CAUSSE MEJEAN	66 540,00	1 533 460,00	1 600 000,00
Total dépenses d'investissement	451 331,82	3 142 775,18	3 594 107,00

Chapitre	RAR 2024	Propositions nouvelles	BP 2025
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		200 569,61	200 569,61
040- section à section		722 284,610	722 284,61
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	16 000,00	76 593,04	92 593,04
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	778 283,12	43 346,56	821 629,68
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		23 574,42	23 574,42
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		19 650,00	19 650,00
204 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES		61 521,90	61 521,90
45822104 – AMENAGEMENT BIT LA MALENE	18 908,24	33 375,50	52 283,74
45829050 – RECUPERATEUR EAUX DE PLUIE SUR CAUSSE MEJEAN	401 816,00	1 198 184,00	1 600 000,00
Total recettes d'investissement	1 215 007,36	2 379 099,64	3 594 107,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE, le Budget Primitif 2025 du budget principal tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire, ainsi que ses annexes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Michel CAPONI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.